

L'an deux mille neuf, le 4 décembre à seize heure trente heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf novembre deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés:5
Pouvoirs : 5
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 10

Présents(es)

Jean-Marie BERTRAND,
Pierre COMBES,

Michèle EYBALIN
Bruno LAGIER,

Hervé RASCLARD,

Pouvoirs

André AUBERIC à Jean-Marie BERTRAND, Gérard AZIBI à Bruno LAGIER, Jean BESSON à Michèle EYBALIN, Marc BONNARD à Pierre COMBES, Christine NIVOU à Hervé RASCLARD.

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Nicolas ROSIN, Jean-François SIAUD, Michel TACHE.

Objet : Remplacement de la régie "Carburant" par une régie "Remboursement de frais"

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il avait été instauré une régie d'avances pour l'achat de carburant des véhicules du SMBP.

Afin de se mettre en conformité avec les remarques formulées par Monsieur VIAL, Trésorier, il y aurait lieu de supprimer la régie "Carburant" afin de la remplacer par une régie d'avance "Remboursement de frais".

En effet, dans la pratique, ce n'est pas le régisseur qui va acheter du carburant mais les personnes utilisant les véhicules ; il faut alors pouvoir les rembourser.

Le Président propose donc de créer, en lieu et place de la régie d'avance "Carburant", une régie d'avance "Remboursement de frais". Elle permettrait de rembourser les frais d'essence des véhicules du SMBP mais également le remboursement de frais d'envois qui ne peuvent être réalisés par le biais de la machine à affranchir (type colissimo, Chronopost, garde de courrier etc....) ainsi que le remboursement d'achats de menues fournitures.

L'avance serait d'un montant maximum de 300 €.

Le Président précise que Monsieur VIAL, Trésorier du Syndicat Mixte des Baronnie Provençales, a rendu, le 15 octobre dernier, un avis favorable à la création d'une telle régie d'avance.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création d'une régie d'avance "remboursement de frais" en lieu et place de la régie d'avance "Carburants" et délègue au Président la création de cette dernière.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD